

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Octobre 2024

Référence
2024_43

Objet de la délibération
Attribution d'une subvention exceptionnelle au Collège de Sancergues pour les Olympiades Sciences

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Date de la convocation
18/10/2024

Date d'affichage
18/10/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 25 Octobre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

**Présents** : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCCAROLINE, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, M. COGNOT Gérard.

**Excusé(s) séance** : Mme VANDENBUSSCHE Julie ayant donné procuration à M. CHANDAT David

**Absent(s)** : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BROCCAROLINE

**Objet de la délibération** : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Collège de Sancergues pour les Olympiades Sciences

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le courrier de demande de subvention reçu le 11 octobre 2024 pour participer au financement des Olympiades Sciences organisées par le collège de Sancergues en janvier 2025.

La commune d'Argenvières compte 4 élèves concernés par cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** de verser une subvention d'un montant de 100.00 € au collège Roger Martin du Gard pour l'organisation des Olympiades Sciences.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 29 Octobre 2024

La Maire  
Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance  
Mme BROCCAROLINE



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 31/10/2024

Transmis au contrôle de légalité le : 31/10/2024